

# BILAN Grands passages Estivaux 2018

*Département d'Ille et Vilaine*



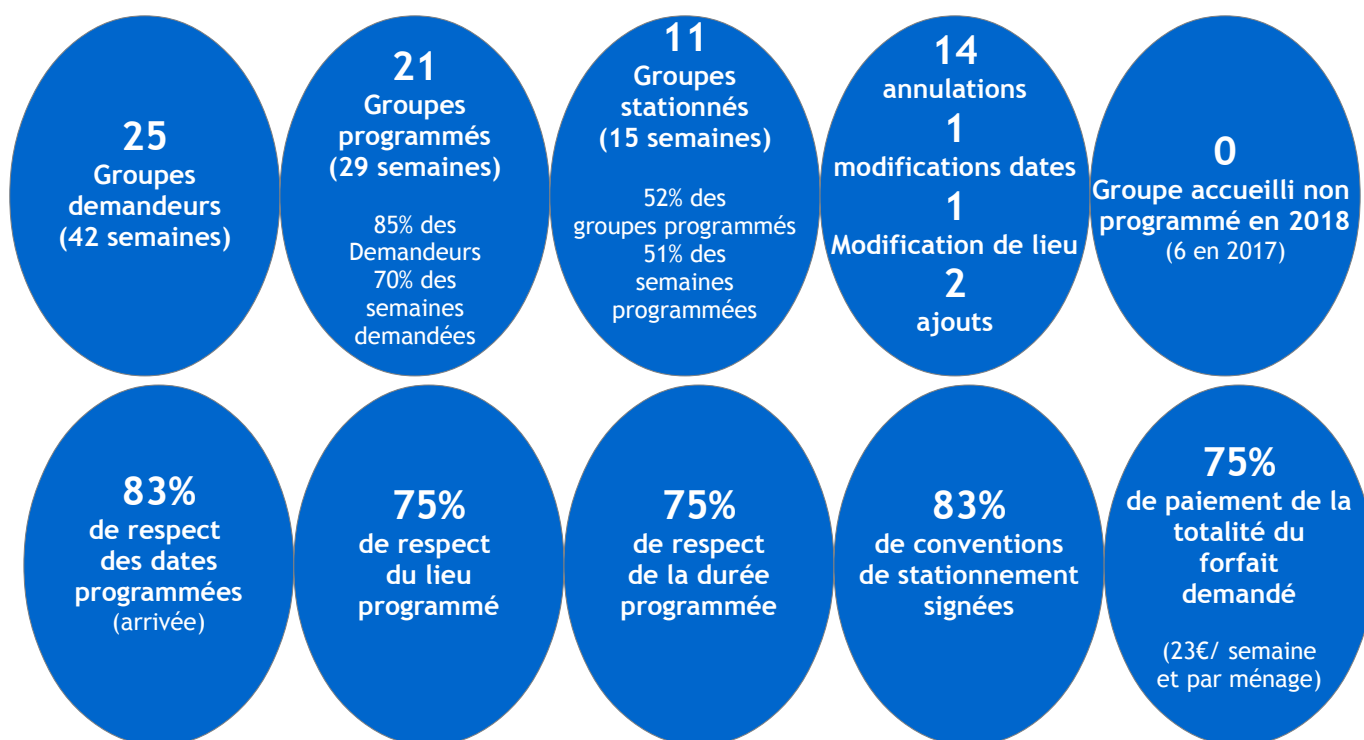
Cette action est cofinancée  
par le Fonds social européen  
dans le cadre du programme  
opérationnel national  
"Emploi et inclusion"  
2014-2020





<b>Chiffres repère de l'été 2018</b>	<b>p3</b>
<b>LA PREPARATION DES GRANDS PASSAGES</b>	<b>p3</b>
Un été 2017 difficile	p3
Une organisation coordonnée	p3
Le dispositif d'accueil des collectivités	p4
La programmation (prérequis et carte)	p5
<b>L'ACCUEIL DES GRANDS PASSAGES</b>	<b>p6</b>
Histogramme et carte	p6
Accueil 2018 sur Redon agglomération	p7
Accueil 2018 sur Fougères agglomération	p8
Accueil 2018 sur Rennes Métropole	p9
Accueil 2018 sur Saint-Malo agglomération	p10
Accueil 2018 sur la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude	p11
<b>CONCLUSION ET AXES DE TRAVAIL 2019</b>	<b>p12</b>

## Les chiffres repères des grands passages 2018 en Ille et Vilaine



## La préparation des Grands passages 2018

### Un été 2017 qui avait été difficile

En 2017, de nombreux groupes n'avaient pas respecté la programmation régionale (changements d'itinéraires, de dates) sans même en informer AGP ou les Préfectures : certains qui n'étaient pas programmés s'étaient installés sans se soucier de la programmation ou des autres groupes qui eux étaient programmés. Un certain nombre de groupes programmés avaient donc dû, soit annuler leur passage (et générer des stationnements imprévus sur d'autres territoires), soit entrer de force sur des terrains non destinés à l'accueil des grands passages (par exemple dans des stades).

Ainsi, ce sont parfois des groupes programmés qui, ne pouvant s'installer sur des aires de grands passages dégradées par des groupes non programmés, avaient dû assumer des procédures d'expulsions.

L'objectif de l'été 2018 était prioritairement que les grands passages se déroulent le moins mal possible avec un dispositif d'accueil adapté et sans mettre en péril la programmation.

### Une organisation départementale coordonnée au niveau régional

Chaque année depuis 2005, à partir de décembre, les quatre préfectures de département bretonnes travaillent à construire, en lien avec les associations de voyageurs, une programmation estivale cohérente et équilibrée sur la Région. Cette démarche encore rare à l'échelle nationale permet de définir un programme de référence (notamment validé par Action Grands Passages, l'association des gens du voyage évangélistes), outil de régulation des stationnements pendant tout l'été. Sans que cela soit gravé dans le marbre, cela constitue une base organisationnelle permettant de réguler les stationnements pendant l'été.

Cette année, la coordination s'est élargie à l'échelle du Grand Ouest pour renforcer cette cohérence et créer davantage de liens entre des territoires concernés par les mêmes groupes et les mêmes enjeux d'ordre public.

## Le dispositif d'accueil mis à disposition par les collectivités inscrites au schéma

Le schéma départemental prévoit des aires d'accueil pérennes sur le territoire du département. Les prescriptions du schéma ont été définies par arrondissement sur la base de l'évolution des stationnements de grands passages constatés entre 2006 et 2012.

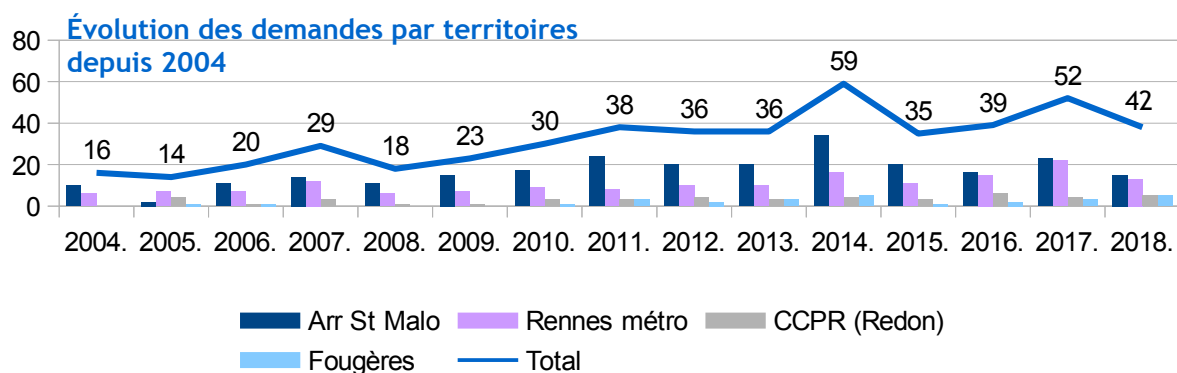
A ce jour, cinq EPCI sont inscrits au schéma : La Communauté de communes de la Côte d'Émeraude (à qui il manque un terrain soupape d'1 ha minimum inscrit au schéma pour les groupes familiaux), Rennes métropole (un terrain de 4 ha + un terrain soupape d'1 ha minimum), la Communauté de communes du Pays de Redon, Fougères Communauté (1 terrain de 4ha chacun).

Un EPCI, un des plus sollicités et des plus concernés par les grands passages, éprouve davantage de difficultés à atteindre les objectifs fixés par le schéma, tout en cherchant à minima à répondre à ses obligations d'accueil : St Malo agglomération (terrain provisoire et tournant de 1,5 à 3,5 ha désigné depuis 2014 sur l'agglomération ; il manque chaque été un terrain d'1 ha minimum inscrit au schéma).

Avant le début de l'été, Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille et Vilaine, avait rencontré les collectivités concernées pour demander à ce que des terrains supplémentaires, de secours, puissent être identifiés sur l'arrondissement de St-Malo (2) et sur Rennes Métropole (1). Ceux-ci devaient pouvoir être utilisés pour installer, en urgence et en cas de véritable difficulté, des groupes programmés mais qui ne pourraient accéder aux terrains prévus (terrains officiels dégradés, occupés, inaccessibles, etc.).

**Tableau récapitulatif du dispositif d'accueil des grands passages en Ille et Vilaine (au 1er mai 2018)**

	Aire de Grands Passages désignée	Terrain(s) fonctionnel(s)	Aire de grand passage de secours	Terrain soupape pour les groupes familiaux
Communauté de communes de la Côte d'Émeraude	Oui 4 ha pérenne	Retard à la mise en service mais opérationnel dès début juin	Non	Non
Saint-Malo Agglomération	Oui 3,6 ha provisoire	Aire coupée en deux parties séparées par un bois- refus des groupes en 2017 et risque pour 2018	Non	Non
Fougères Agglomération	Oui 4 ha pérenne	Oui	Pas de demande de la Préfecture	Pas de prescription schéma
Rennes Métropole	Oui 4 ha pérenne	Oui	Oui Ker Lann	Oui Reynel (30)+ Pré Namet (50)
Redon Agglomération	Oui 4 ha pérenne	Oui	Pas de demande de la Préfecture	Pas de prescription schéma



## La programmation départementale

### Les hypothèses ou prérequis de la programmation :

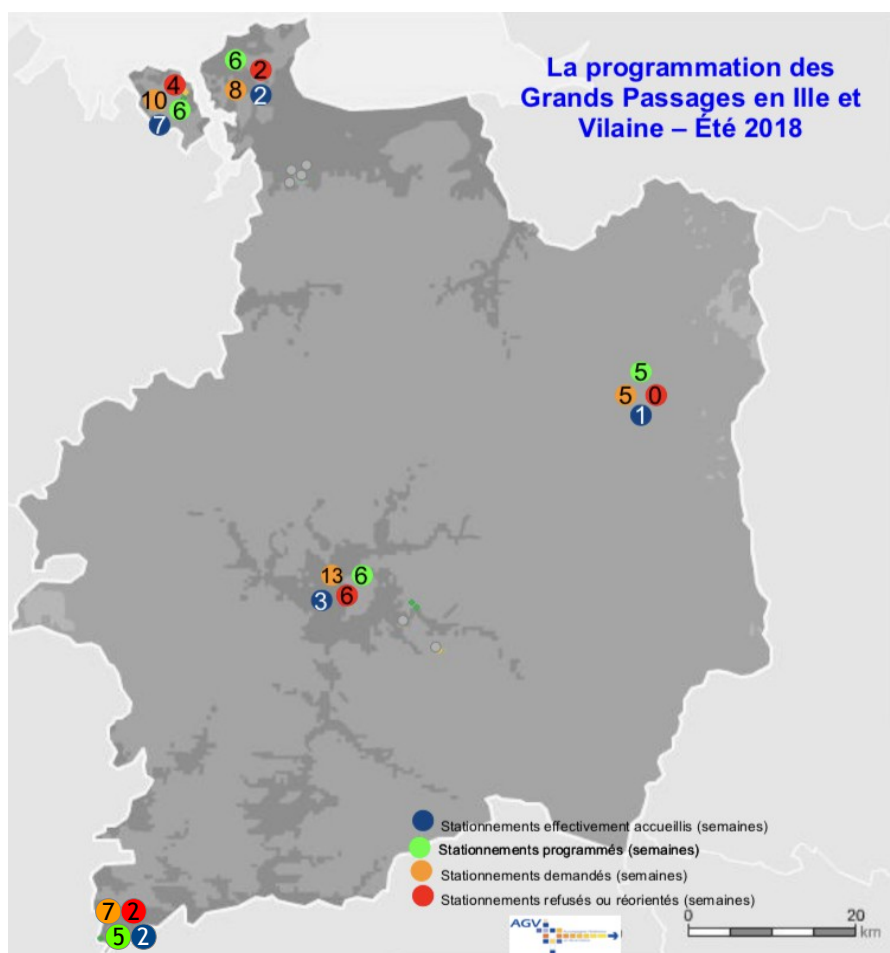
1. Un dispositif d'accueil fonctionnel avec ses moyens ordinaires et extraordinaires.
2. des durées de séjour d'une semaine et maximum de deux semaines avec période de repos du terrain à privilégier entre deux passages
3. des demandes supplémentaires, ne mettant pas la programmation en péril si elles devaient être accordées
4. les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2000 et de la circulaire d'application du 1<sup>er</sup> juillet 2001
5. une cohérence de passage entre les quatre départements bretons

La programmation présentée fin avril est établie exclusivement à partir des demandes formulées par écrits en début d'année pour les groupes affiliés à AGP. Ce qui représente 85 à 90% des demandes. Elle est définitive, mais susceptible de modification, tant qu'elle reste dans le cadre des hypothèses formulées ci-contre.

Une autre partie de la programmation représente 10% à 15% des demandes. Elle concerne les autres associations et certains groupes autonomes (non affiliés). Ces demandes parviennent aux acteurs en cours de saison, soit quelques semaines ou quelques jours avant leur arrivée.

D'autres demandes de dépannage (ou en errance) parviennent à AGV 35 au dernier moment. La plupart d'entre elles sont rejetées et ne passent pas l'étape d'admissibilité.

Toutes les demandes, de quelque nature que ce soit, avant leur transmission aux collectivités pour admission, ont été confrontées aux 5 hypothèses d'admissibilité. Lorsque les demandes mettaient en péril la programmation, elles étaient refusées sans même les transmettre aux EPCI concernés.



**St Malo Agglo**  
 6 demandes courrier (8 semaines)  
 4 groupes programmés (6 sem)  
 2 groupes réorientés (1 sem à Fougères et 1 sem à Pleurtuit)

**CCCE**  
 5 demandes courrier (7 sem)  
 2 demandes tél (3 sem)  
 5 groupes programmés (6 sem)  
 2 groupes refusés (4 sem)

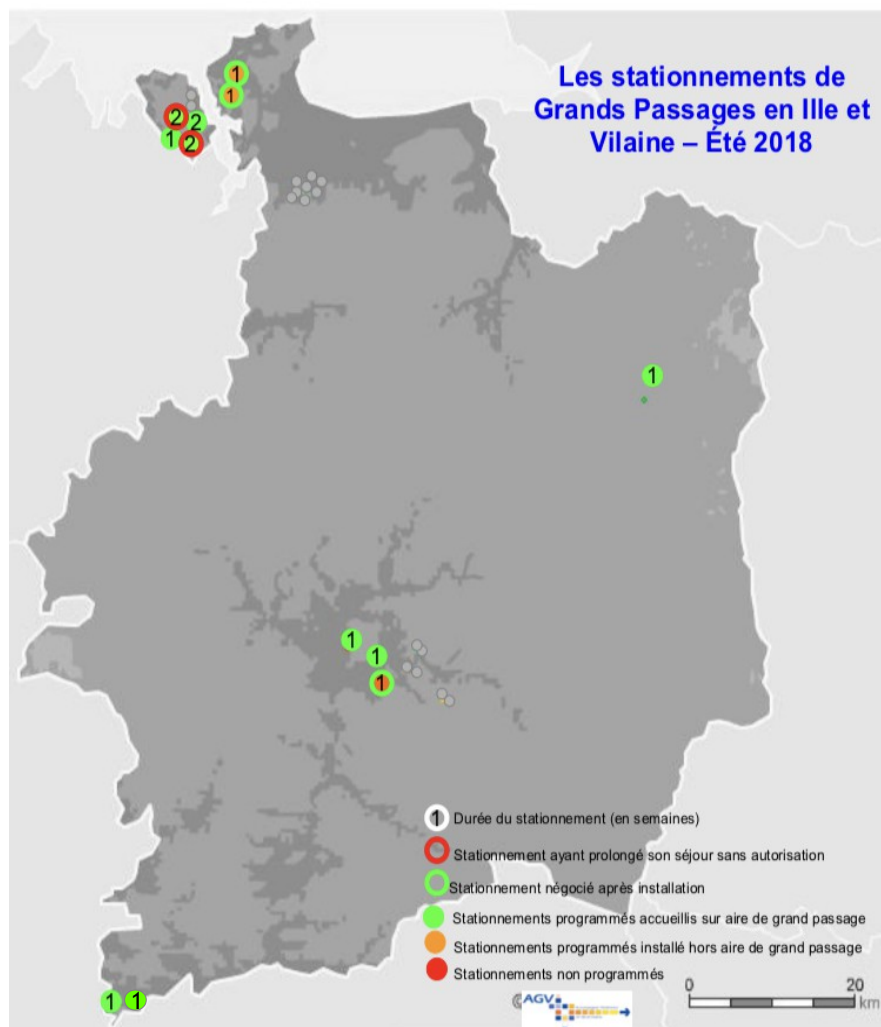
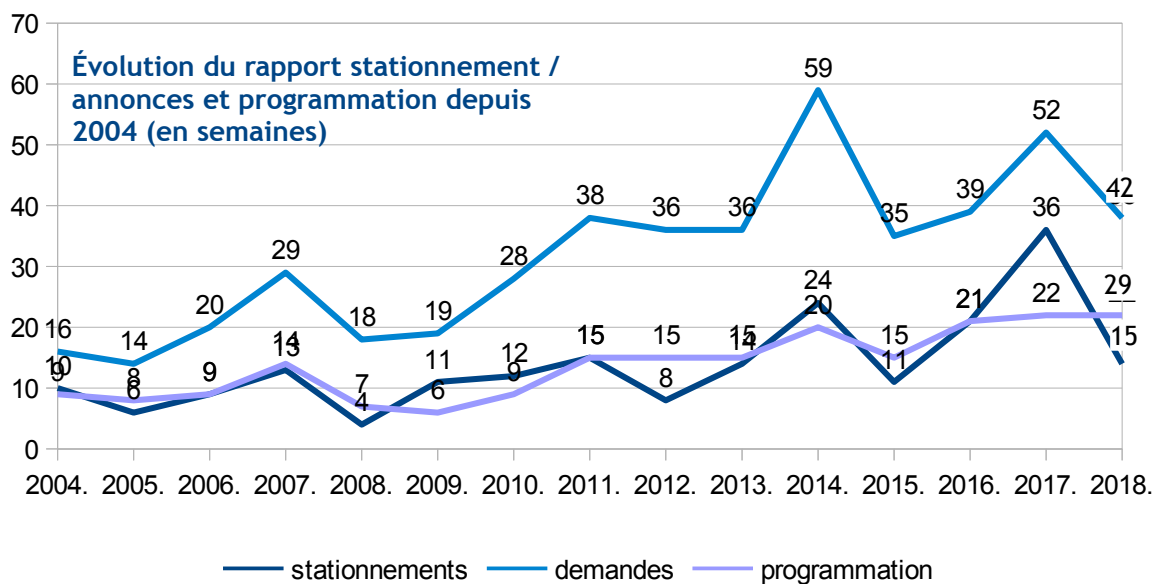
**Rennes Métro**  
 8 demandes courrier (8 sem)  
 5 demandes tél (5 sem)  
 6 groupes programmés (6 sem)  
 6 groupes refusés (6 sem)

**Fougères agglo**  
 3 demandes courrier (3 sem)  
 2 demandes tél (2 sem)  
 4 groupes programmés (5 sem)

**Redon agglo**  
 3 demandes courrier (5 sem)  
 3 groupes programmés (5 sem)  
 2 groupe refusés (1sem)

## L'accueil des Grands passages 2018

### Évolution des stationnements et cartographie de l'accueil en 2018



11 groupes différents  
12 stationnements  
15 semaines

12 semaines  
Conventionnées sur 15  
(2 prolongations et 1  
Stationnement hors aire)

14 semaines annulées  
1 déplacement de lieu  
négocié  
2 changements de  
dates négociés

6 paiements sur 12 non  
conformes au  
tarif départemental  
4 semaines avec  
des problèmes  
de salubrité  
3 refus des aires proposées

## Analyse des stationnements par territoire en 2018

### -REDON AGGLOMERATION-

3 demandes courrier (5 sem)  
2 demandes programmées (4 sem)  
1 annulations (2 sem)  
1 annulation partielle (1 sem)

Les 3 groupes programmés étaient bien répartis sur l'été (un mi-juin, l'autre début juillet, et le dernier fin août).

2 demandes tél de « dépannage » (2 sem)  
1 demandes programmées (1 sem)

L'un a annulé deux semaines avant son arrivée prévue. Un autre a annulé sa première semaine de stationnement quelques jours avant la date prévue.

Une demande de « dépannage » transmise début mai a été refusée.  
Une autre demande de dépannage transmise une semaine avant son arrivée a été validée par l'EPCI

**BILAN**  
2 Stationnements (2 sem)

2 annulations (3 sem)

1 demande tél accueillie

#### ACCUEIL DU GROUPE N° 1 (8 au 15 juillet 2018)

Type de demande : courrier  
Date demande : janvier 2018  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : non (arrivée une semaine en retard)  
Signature de convention : oui (le lundi) mais négociation sur prix (aire partiellement occupée par un groupe familial + compteur EDF éloigné du terrain)  
Gestion stationnement : oui (Redon agglo avec appui AGV 35), 100 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : oui

#### ACCUEIL DU GROUPE N° 2 (8 au 15 juillet 2018)

Type de demande : téléphonique (dépannage)  
Date demande : 8 jours avant date d'arrivée souhaitée  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : oui - 45 caravanes  
Signature de convention : oui (le lundi) avec aire partiellement occupée par un groupe familial  
Gestion stationnement : oui (Redon agglo avec appui AGV 35)  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : oui

INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT	POINTS POSITIFS	DIFFICULTES
Aire de grand passage (terrain et équipement)	Terrain adapté jusqu'à 200 caravanes (surface, nature du sol, accès) Disponible dès le 1er mai Branchement eau au centre du terrain	Terrain partiellement occupé par un groupe familial Branchement électrique éloigné du terrain (besoin de beaucoup de longueur de fil) Installations sanitaires ou moyens de récupération des sanitaires (cuve) absents
Coordination des acteurs (sous préfecture, EPCI, AGV, Forces de l'ordre et gestionnaires)	Bonne coordination et réactivité de tous les acteurs (visite, ouverture et fermeture, gestion)	Pas de rencontre de préparation avant l'été (ce serait un plus)
Attitude des groupes	Pas de stationnements de GP hors aire Acceptation des groupes familiaux par les missions 1 Groupe respectueux des engagements	Le premier groupe a refusé de payer la somme due pour les consommations électriques compte tenu de l'installation éloignée notamment



## -FOUGERES AGGLOMERATION-

3 demandes courrier  
(3 sem)

3 demandes  
programmées (3 sem)

3 annulations (3 sem)

2 demandes tél de  
« dépannage »  
(2 sem)

2 demandes  
Programmées (2 sem)

1 annulation (1 sem)

### BILAN

1 Stationnement  
(1 sem)

4 annulations  
(4 sem)

1 demande tél accueillie

Les 3 groupes dont les demandes courrier avaient été programmées étaient bien répartis sur l'été (un début juin, l'autre début juillet, et le dernier mi-août).

Les trois ont annulé une à deux semaines avant leur arrivée prévue. Cela a permis de gérer les demandes téléphoniques tardives (1 programmation et 1 accueil d'1 semaine).

Ce stationnement a permis de soulager la pression sur Rennes et St Malo sur cette période (22 au 28 juillet).

### ACCUEIL DU GROUPE N° 1 (22 au 29 juillet 2018)

Type de demande : téléphonique (« dépannage ») suite refus stationnement sur St Malo et Rennes

Date demande : 15 jours avant date sollicitée

Visite du terrain avant arrivée : oui

Arrivée à la date prévue : oui (accueil AGV 35 - permanence)

Signature de convention : oui (le lundi)

Gestion stationnement : oui (Fougères agglo et AGV 35)

Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)

Respect montant inscrit sur la convention : oui

INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT	POINTS POSITIFS	DIFFICULTES
Aire de grand passage (terrain et équipement)	Terrain adapté jusqu'à 200 caravanes Disponible dès le 1er mai Branchements eau et EDF sur le terrain	Installations sanitaires ou moyens de récupération des sanitaires (cuve) absents.
Coordination des acteurs (sous préfecture, EPCI, AGV, Forces de l'ordre et gestionnaires)	Bonne coordination et réactivité de tous les acteurs (visite, ouverture et fermeture, gestion)	Pas de rencontre de préparation avant l'été (ce serait un plus)
Attitude des groupes	Pas de stationnements de GP hors aire Groupe respectueux des engagements	RAS

## - RENNES METROPOLE -

8 demandes courrier  
(8 sem)  
5 demandes  
programmées (5 sem)  
3 annulations (3 sem)

Les 5 groupes dont les demandes courrier avaient été programmées étaient bien répartis sur l'été (une semaine de repos au moins entre les stationnements).

Trois ont annulé une à deux semaines avant leur arrivée prévue. Cela a permis de gérer les demandes téléphoniques tardives (1 programmation et 1 accueil d'1 semaine).

5 demandes tél de  
« dépannage »  
(5 sem)  
1 demandes  
programmées (1 sem)

### ACCUEIL DU GROUPE N° 1 (3 au 10 juin 2018)

Type de demande : courrier  
Date demande : janvier 2018  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : non (arrivée une semaine en retard après accord RM)  
Signature de convention : oui (le lundi)  
Gestion stationnement : oui (RM), 45 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : oui

### BILAN 3 Stationnement (3 sem)

3 annulations  
(3 sem)

1 demande tél accueillie

### ACCUEIL DU GROUPE N° 2 (8 au 15 juillet 2018)

Type de demande : courrier  
Date demande : janvier 2018  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : oui mais sur un site non autorisé (Prévalaye)  
Signature de convention : Non  
Gestion stationnement : oui (RM avec appui AGV 35), 100 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : Négociation du prix par le groupe

### ACCUEIL DU GROUPE N° 3 (22 au 29 juillet 2018)

Type de demande : téléphonique  
Date demande : une semaine avant date d'arrivée souhaitée  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : oui  
Signature de convention : oui (le lundi)  
Gestion stationnement : oui (RM), 10 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : oui

INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT	POINTS POSITIFS	DIFFICULTES
Aire de grand passage (terrain et équipement)	Terrain adapté jusqu'à 200 caravanes Disponible dès le 1er mai Branchements eau et EDF sur le terrain	Des terrains soupapes sur le même site Installations sanitaires ou moyens de récupération des sanitaires (cuve) absents Branchements eau et edf hors prises et points prévus
Coordination des acteurs (sous préfecture, EPCI, AGV, Forces de l'ordre et gestionnaires)	Assurée à minima compte tenu des moyens importants en place (Hacienda, RM, AGV 35) sur le territoire.	Manque d'informations sur le suivi (gestion, conventionnement, paiement) entre les acteurs. Pas de rencontre de préparation avant l'été (ce serait un plus)
Attitude des groupes	Les groupes ayant annulé l'ont fait plusieurs jours avant leur arrivée programmée	Difficulté dans le suivi, interlocuteurs multiples, engagements légers des responsables. Un groupe s'est installé où il a voulu sans conséquence.

## - SAINT MALO AGGLOMERATION -

5 demandes courrier  
(7 sem)  
5 demandes  
programmées (7 sem)  
2 annulations (4 sem)

1 demande tél de  
« dépannage »  
(1 sem)  
1 demande  
programmée (1 sem)

**BILAN**  
**2 Stationnements**  
**(2 sem)**  
2 annulations  
(4 sem)  
1 groupe déplacé  
(vers Pleurtuit avec accord)

Les groupes dont les demandes courrier avaient été programmées étaient bien répartis sur l'été mais avec une forte pression en juillet

L'annulation de deux groupes et le déplacement d'un groupe vers la CCCE (avec accord) a permis de réduire la pression sur ce territoire (due notamment à la dégradation du sol de l'aire et à la conception en deux parties séparées par un bois)

Ce terrain a pu officieusement faire office de terrain soupape pour des groupes familiaux en deuxième partie d'été

### ACCUEIL DU GROUPE N° 1 (8 au 15 juillet 2018)

Type de demande : courrier  
Date demande : janvier 2018  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : oui mais hors aire de grand passage, sur terrain privé  
Signature de convention : non  
Gestion stationnement : oui (SMA et AGV 35), 250 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : non (paiement ERDF partiel et RME)

### ACCUEIL DU GROUPE N° 2 (15 au 22 juillet 2018)

Type de demande : courrier  
Date demande : janvier 2018  
Visite du terrain avant arrivée : oui  
Arrivée à la date prévue : oui moitié sur l'aire et moitié sur terrain privé voisin  
Signature de convention : oui, pour la partie aire SMA  
Gestion stationnement : oui (SMA avec appui AGV 35), 120 caravanes  
Respect durée de séjour : oui (départ après 1 semaine de stationnement)  
Respect montant inscrit sur la convention : oui

INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT	POINTS POSITIFS	DIFFICULTES
Aire de grand passage (terrain et équipement)	Terrain adapté jusqu'à 150 caravanes Branchements eau et EDF sur le terrain	Raccordement au réseau EDF tardif (pas prêt pour l'arrivée du 1er groupe initialement programmé et déplacé vers Pleurtuit) Terrain coupé en deux par un bois sans passage possible des voitures Terrain partiellement dégradé par un groupe familial avant le début des grands passages Pas d'installation sanitaire ou de moyen de récupération (cuve)
Coordination des acteurs (sous préfecture, EPCI, AGV, Forces de l'ordre et gestionnaires)	Rencontre de préparation de l'été entre les acteurs Mobilisation et disponibilité importante des acteurs	Liens à renforcer entre les acteurs opérationnels Tensions à chaque arrivée de groupe (sur des lieux non autorisés)
Attitude des groupes	Contact permanent des acteurs avec les responsables Recherche de médiation et de compromis	Installations totales ou partielles en dehors du dispositif prévu Problèmes de voisinage (sanitaire et promiscuité notamment) du fait de la taille des groupes

## - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTE D'EMERAUDE -

5 demandes courrier (7 sem)  
3 demandes programmées (3 sem)  
1 annulations (1 sem)

Les groupes dont les demandes courrier avaient été programmées étaient bien répartis sur l'été mais avec une concentration sur juillet et début août

L'accueil d'un groupe initialement programmé sur SMA mi-mai puis d'un autre groupe fin août, ajouté au prolongement de deux groupes d'une semaine, font que la CCCE a été la collectivité ayant accueilli le plus de stationnements cet été sur le département.

Le terrain particulièrement adapté aux grands groupes a contribué à « gérer » la pression sur l'arrondissement.

2 demandes tél de « dépannage » (2 sem)  
2 demandes programmées (2 sem)

### ACCUEIL DU GROUPE N° 1 (13 au 20 mai 2018)

Type de demande : téléphone dépannage (AGV35) pour SMA

Date demande : une semaine avant arrivée demandée

Visite du terrain avant arrivée : oui

Arrivée à la date prévue : oui - Signature de convention : oui

Gestion stationnement : oui (CCCE avec appui AGV35), 45 caravanes

Respect durée de séjour : accord + 2 jrs - Respect montant inscrit sur la convention : oui

**BILAN**  
4 Stationnements (7 sem)  
1 annulation (1 sem)  
1 groupe accueilli en dépannage SMA (1 sem)  
1 accord de prolongement d'une semaine  
2 prolongements d'une semaine sans accord

### ACCUEIL DU GROUPE N° 2 (24 juin au 6 juillet 2018)

Type de demande : courrier - Date demande : janvier 2018

Visite du terrain avant arrivée : oui

Arrivée à la date prévue : oui - Signature de convention : oui

Gestion stationnement : oui (CCCE avec appui AGV 35), 120 caravanes

Respect durée de séjour : non (+ 5 jours et ordonnance sur requête)

Respect montant inscrit sur la convention : oui (mais pas de paiement de la 2ème semaine)

### ACCUEIL DU GROUPE N° 3 (8 au 22 juillet 2018)

Type de demande : courrier - Date demande : janvier 2018

Visite du terrain avant arrivée : oui

Arrivée à la date prévue : oui - Signature de convention : oui

Gestion stationnement : oui (CCCE), 114 caravanes

Respect durée de séjour : non (une semaine supplémentaire acceptée par la CCCE)

Respect montant inscrit sur la convention : oui

### ACCUEIL DU GROUPE N° 4 (12 au 23 août 2018)

Type de demande : téléphonique - Date demande : 15 jours avant arrivée demandée

Visite du terrain avant arrivée : oui

Arrivée à la date prévue : oui - Signature de convention : oui

Gestion stationnement : oui (CCCE avec appui AGV 35), 150 caravanes

Respect durée de séjour : non (+ 5 jours et ordonnance sur requête)

Respect montant inscrit sur la convention : non (négo 50% + 2ème semaine pas payée)

INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT	POINTS POSITIFS	DIFFICULTES
Aire de grand passage (terrain et équipement)	Terrain adapté jusqu'à 200 caravanes Disponible dès le 13 mai pour accueil premier groupe Branchements eau et EDF très proches du terrain	Raccordement électrique direct sur l'armoire sécurisée (coffret à prévoir?) Branchement eau sur borne incendie (borne de puisage à prévoir?)
Coordination des acteurs (sous préfecture, EPCI, AGV, Forces de l'ordre et gestionnaires)	Bonne coordination et réactivité de tous les acteurs (visite, ouverture et fermeture, gestion)	Liens à renforcer entre les acteurs opérationnels de l'arrondissement Équilibre d'accueil sur l'arrondissement à revoir Pas de rencontre de préparation avant l'été (ce serait un plus) Délais ordonnance sur requête trop longs
Attitude des groupes	Moins de conflits et de nuisances que l'an passé (nature du terrain?) Pas de stationnement de grands passages en dehors de l'aire dédiée	Deux groupes sur quatre mauvais payeurs. Dépôts de déchets verts sur et autour du terrain

## Conclusion et axes de travail 2019

### Une programmation mieux respectée qu'en 2017 :

Il y a eu en 2018 moins de demandes de grands passages qu'en 2017. Sûrement mieux organisés au moins dans le Grand Ouest, les groupes ont été plus respectueux de la programmation établie : aucun des stationnements n'a été effectué sans que le groupe soit annoncé ou programmé (nb : 3 groupes ont toutefois prolongé leur séjour, dont 2 sans accord de la collectivité concernée (la CCCE)).

### Encore quelques responsables de groupes récalcitrants à se conformer aux règles du jeu :

Sans atteindre le niveau de l'été 2017, force est de constater que quelques responsables de groupe (3/12) se sont à nouveau fait remarquer par leur attitude contre productive : dialogue difficile et Agressivité (pour « négocier » une prolongation de séjour sur une aire désignée notamment. De manière générale, les responsables de groupe cherchent à chaque fois à discuter le tarif demandé pour l'eau, l'électricité et le ramassage des ordures (8/12). Notons que 10 responsables sur 12 ont Payé ce que la convention signée prévoyait (après négociation donc).

### Un accueil plus « gérable » sur des équipements adaptés :

Nature du sol, aménagements d'accès et de circulation, fourniture de fluides, traitement et ramassage des ordures ménagères et autres, moyens mise en œuvre pour gérer à minima les questions sanitaires, mise en place d'une gestion efficace, harmonisation des pratiques, développement et entretien de la confiance entre acteurs opérationnels, sont autant de leviers et d'enjeux pour réduire les difficultés de gestion des grands passages.

L'objectif principal d'éviter les stationnements sur des sites qui ne sont pas fait pour ça (stades, champs privés, etc.) est plus simple à atteindre lorsque l'aire de grand passage est adaptée.

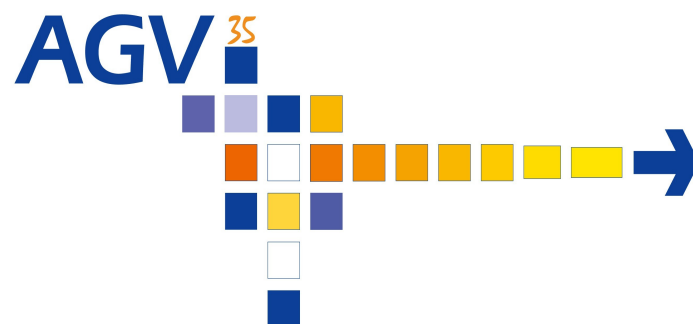
2018 a par ailleurs également démontré la nécessité, pour les territoires concernés, de se doter de terrains soupapes spécifiques permettant de « gérer » la question des groupes familiaux : les aires de grands passages ouvertes à ces groupes peuvent ne plus être une solution pour les grands passages programmés.

### Les enjeux importants de 2019 pour poursuivre l'amélioration de l'accueil et la gestion des groupes :

→ Poursuivre l'amélioration du dispositif d'accueil estival reste un enjeu pour 2019 : équilibrer l'accueil sur l'arrondissement de St Malo grâce à un terrain pérenne et adapté sur St Malo agglomération ; adapter les aménagements des terrains existants pour mieux répondre aux attentes des responsables de groupes et des riverains ; créer des terrains soupapes pour gérer l'accueil des plus petits groupes familiaux.

→ Persévérer dans la gestion rigoureuse garantissant aux groupes faisant l'effort de s'annoncer et d'entrer dans la programmation d'être mieux accueillis que les groupes irrespectueux de l'organisation mise en place.

→ Poursuivre et renforcer encore la collaboration et la confiance entre Les acteurs opérationnels et complémentaires, garantie d'une gestion plus efficace.



Octobre 2018



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national -Emploi et inclusion- 2014-2020



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

